

Le tambour de



Villy



Janvier 2014

SOMMAIRE

Le mot du Maire	2
Infos diverses	3
Etat Civil	4
Infos pratiques	4
Finances – Budget	6
Travaux	11
Collectivités locales	12
Canton	12
Plan Communal de Sauvegarde	14
Marie Adeline	15
14 Juillet	15
Noces de diamant	16
Mezcla	17
Cyclo-cross	18
ADMR	19
Pluviométrie	21
Comptes rendus de conseil municipal	22

LE MOT DU MAIRE

L'année 2014 sera marquée par deux élections :

- *les municipales les 23 et 30 mars prochains,*
- *les européennes le 25 mai.*

Une première pour les municipales, le dépôt obligatoire de candidature, ce qui veut dire, un document officiel à remplir, une attestation de capacité à être candidat délivrée par le maire, et tout ça déposé en Préfecture avant le 6 mars.

Le secrétariat de mairie et le maire seront à votre disposition pour plus de renseignements, si vous le souhaitez. Nous vous distribuerons courant février la marche à suivre pour ces élections.

La majorité des conseillers en place est prête à « signer » un nouveau bail, nous serons, encore cette fois 11 conseillers, vous aurez plus d'informations dans les semaines à venir, quand une liste sera constituée.

C'est officiel, la Communauté de Communes du Pays Chablisien (CCPC) est sur rail depuis le 1er janvier. Les premières réunions préparatoires ne se sont pas toujours trop bien passées, avec des éclats de voix, parfois par des départs inopinés, au fil du temps cela semble s'arranger, mais ce n'est peut-être que le début de l'habitude. Par contre, ce qu'il y a de sûr, c'est que nous sommes condamnés à nous entendre, en espérant pour le meilleur de chacun d'entre-nous.

Que cette année qui commence vous apporte à toutes et à tous beaucoup de satisfactions, on parle toujours de santé, de joies, de bonheur, de solidarité, de fraternité, malheureusement, nous le savons tous, ce ne sera pas pour tout le monde.

Jean Marie FROMONOT

EN BREF EN BREF... EN BREF... EN BREF...

Location caveau municipal

Forfait jour ou week-end **100 €**

Caution **200 €**

Strictement réservé aux habitants de Villy Imprimés disponibles en mairie

Cimetière

**Après inventaire, des plaques signalétiques seront posées sur les tombes défectueuses.
Passé le délai imparti, les sépultures seront détruites.**

Eau potable

**Les dernières analyses en date du 6 novembre font état d'un taux de nitrates de 44 mg/l
pour un taux maximum admis de 50.**

Tous les autres résultats sont à votre disposition au tableau d'affichage municipal.

Secrétariat de Mairie

Recensement des jeunes :

Obligatoire durant le mois de leur 16^{ème} anniversaire

Cartes d'identité :

4 semaines de délai environ

Passeports :

S'adresser à la Mairie de Chablis

Travaux

**Tous travaux intérieurs, extérieurs ou échafaudages, entraînant une
modification de l'habitation, doivent faire l'objet d'une déclaration
préalable en mairie *ce qui signifie avant le début des travaux***

ETAT CIVIL

Naissances

Capucine TINEL-VIGNAUD le 3 février 2013

Philomène SERIO-LALANDE le 27 juillet 2013

Bienvenue à ces jeunes villacoises à qui nous souhaitons une longue et heureuse existence dans notre village

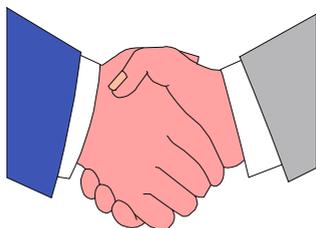
Décès

Vladimir BALDI le 11 mars 2013

Infos diverses

Permanence de la Mairie

Le Vendredi de 13 à 18 heures



Bienvenue aux nouveaux arrivants :

Bruno GERMANEAU 11 rue St Etienne (avec trois ans de retard !)

Amandine CHANARD et Jimmy BACHELIER 3 rue St Etienne

Yann REGNERY, 3 rue de la GILBERDE

La municipalité est heureuse de les accueillir et leur souhaite une existence paisible, agréable et conviviale au sein de notre modeste communauté.

Nous les informons que la galette des rois offerte par la municipalité en début d'année est un bon moyen pour que nouveaux et anciens fassent connaissance.

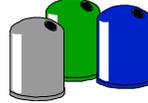


Ordures ménagères : mardi matin

Déchetterie (Maligny)

**Mercredi et Vendredi de 14 à 17 heures, le samedi de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures.
Fermeture à 19 heures du 1^{er} avril au 30 septembre.**

Point propreté

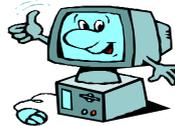


Respectez et faites respecter cet endroit qui n'est destiné qu'à recevoir des déchets de tri sélectif, et qui ne doit pas être confondu avec un dépôt d'ordures.

Point propreté (suite)

Ce site, qui ne doit pas dénaturer le cadre agréable que nous nous efforçons de donner à notre village, mérite l'état de propreté dont il porte d'ailleurs le nom.

Site Internet



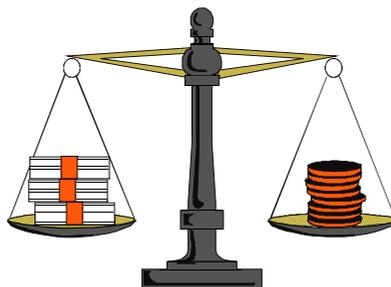
Tapez Villy 89 sur votre moteur de recherche, puis cliquez sur Villy commune de Bourgogne.

Petite Enfance

Marie BLONDEL, assistante maternelle agréée, 3 rue de la Gilberde, aura une place disponible pour un bambin de moins de trois ans à compter de septembre 2014

Qu'on se le dise !

FINANCES – BUDGET



Prévisions budgétaires pour 2013

NVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses	: 159 800 €	Dépenses	: 90 203 €
Recettes	: 94 957 €	Recettes	: 122 081 €
Déficit	: 64 343 €	Excédent	: 31 775 €

Principaux investissements à réaliser : la remise à neuf de la rue de la Génillotte pour 66 000 €, la rue de la Fontaine pour 15 000 € et l'électrification de la cloche de l'église pour 4 000 €, La différence s'explique par les remboursements d'emprunts pour 18 000 et le report du déficit précédent pour 54 000.

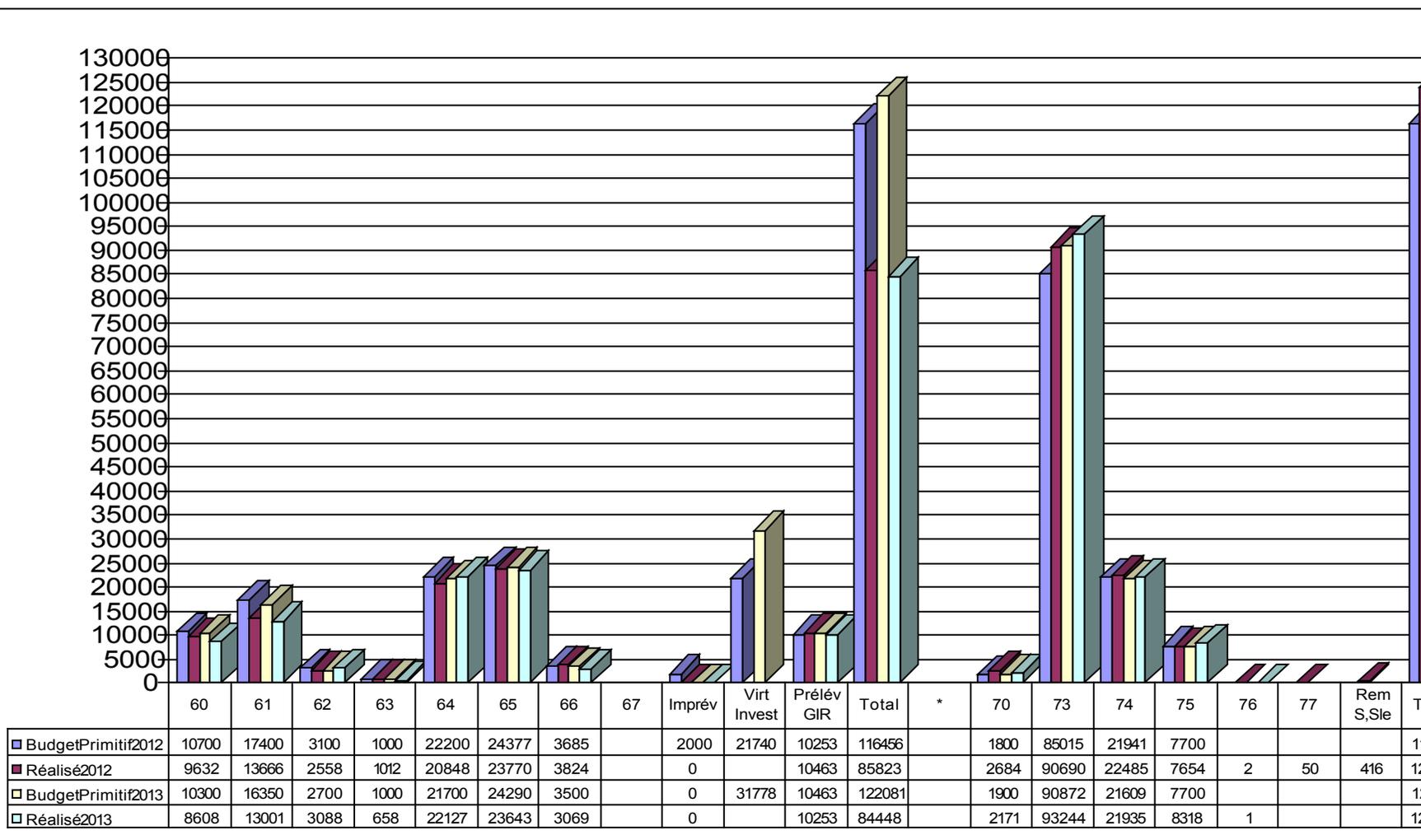
Un emprunt de 50 000 €, dont le montant exact sera fonction de la trésorerie, viendra faire le lien entre dépenses et recettes.

Les taux des 4 taxes pour l'année 2013 Sont inchangés par rapport à 2012

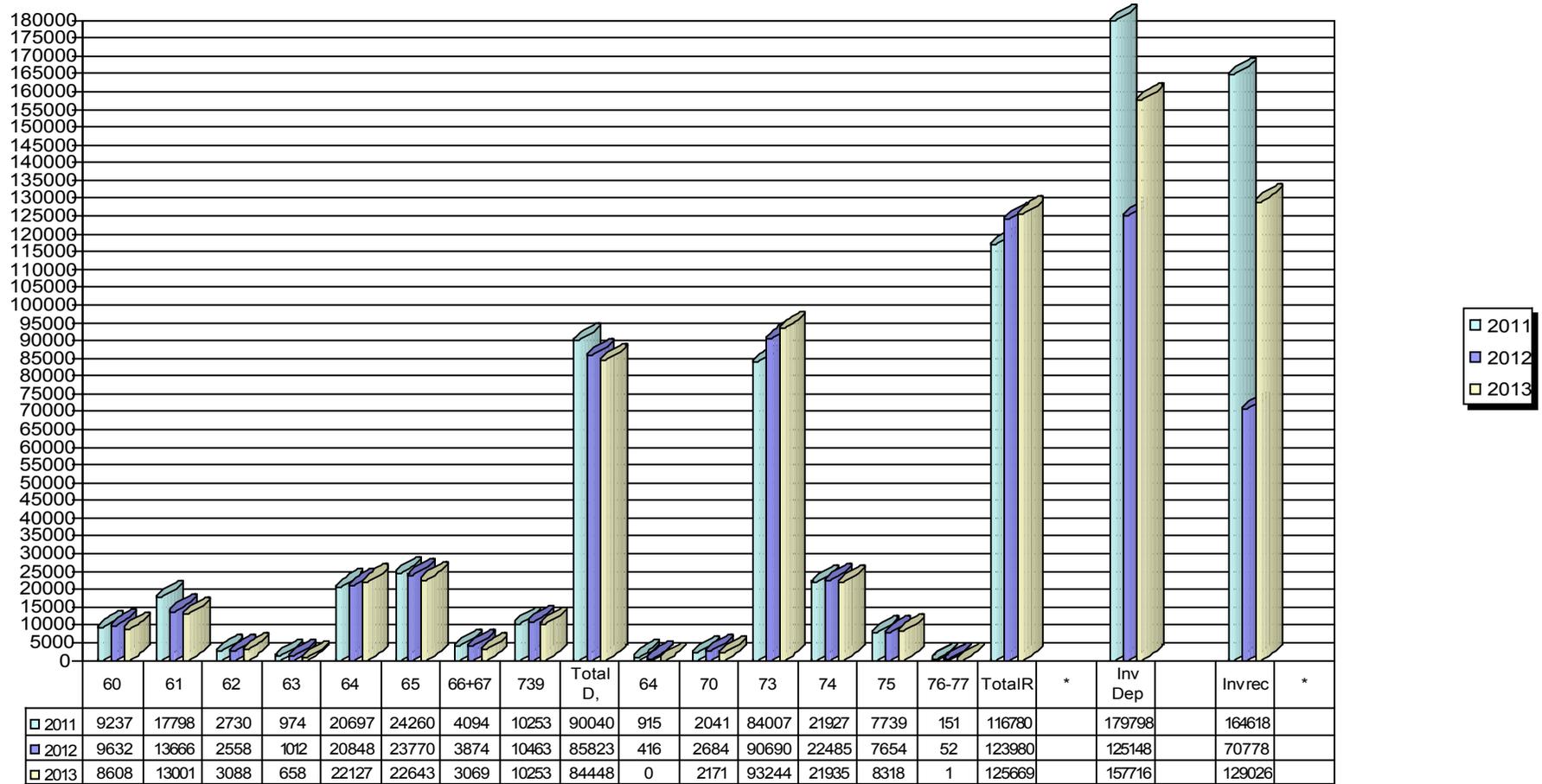
Taxe d'habitation	15,67 %
Foncier bâti	10,97 %
Foncier non bâti	24,49 %
CFE	17,75 %

BUDGETS 2012/2013

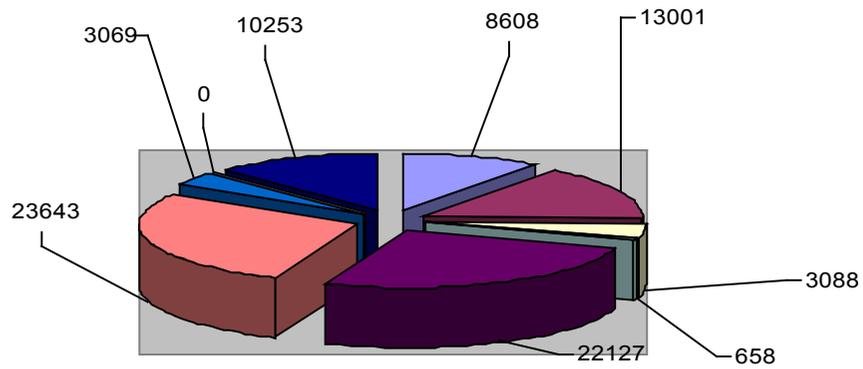
FONCTIONNEMENT



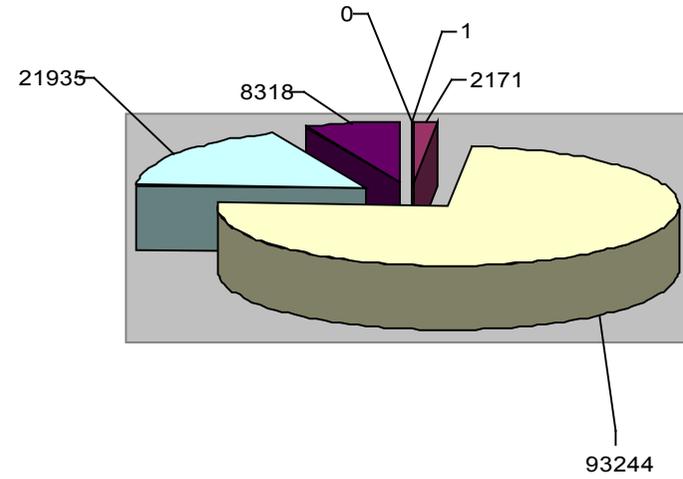
EVOLUTION DEPENSES-RECETS



DEPENSE 2013



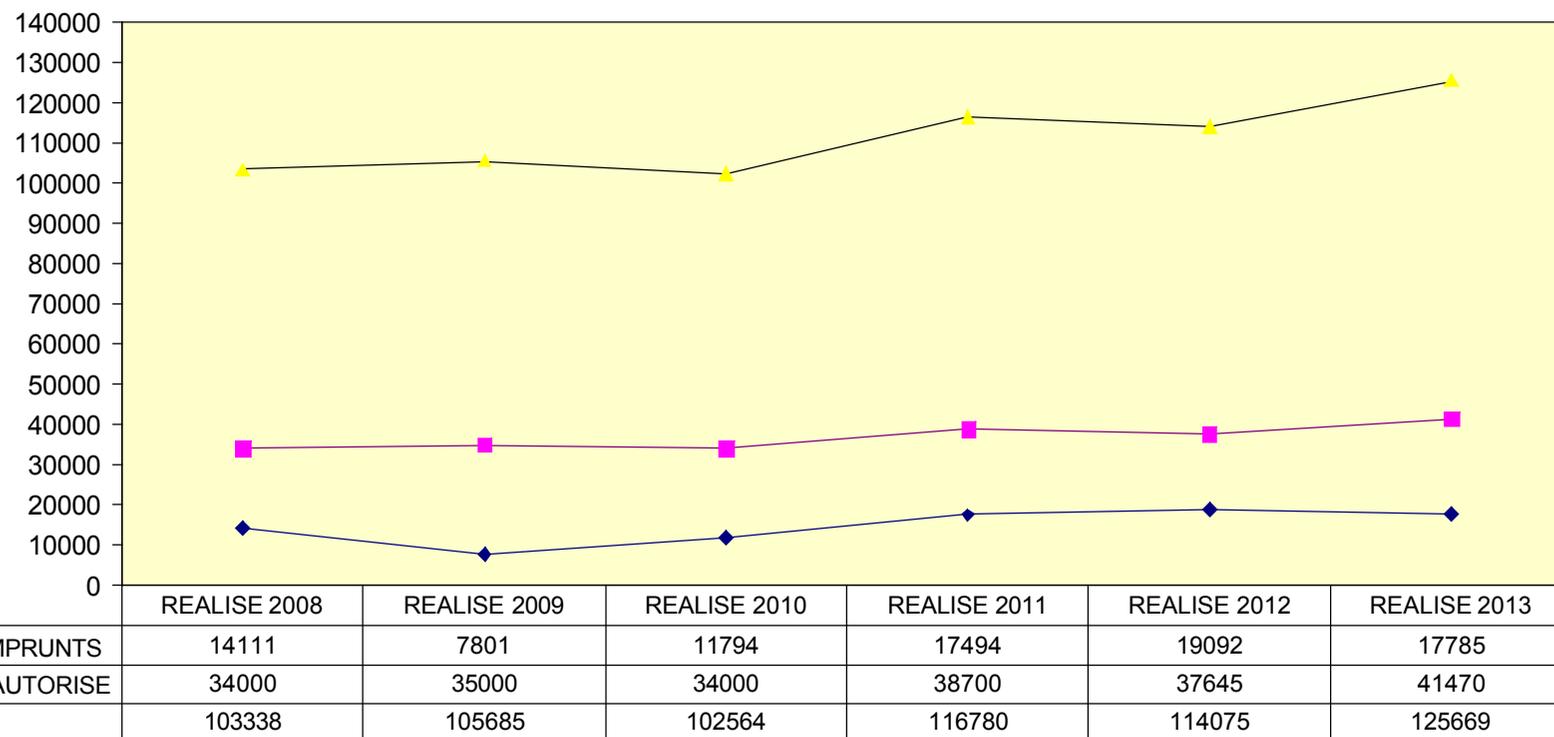
RECETTE 2013



60 - Achats	61 - Charges serv, ext,	62 - Autres charges
63 - Impôtset taxes	64 - Salaireset charges	65 - Autres charges de gestion
66 - Intérêtsemprunts	67 Vtes immob	739 GIR

64 Rembs/salaires	70 - Recettes de nos activités	73 - Nos contribu
74 - Aides de l'Etat	75 - Autres produits	76/77

ENDETTEMENT DE LA COMMUNE



TRAVAUX

Voirie



Le principal évènement de l'année 2013 en matière de travaux a bien évidemment été la rénovation totale en enrobé de la rue de la Génillotte jusqu'à l'embranchement du chemin de la forêt.

A hauteur de la rue de la Fontaine, un ralentisseur a été implanté pour limiter la vitesse excessive de certains véhicules.

La portion suivante est bordée de trottoirs d'un côté, de caniveaux de l'autre, et **la rue de la Fontaine** se voit dotée dans sa partie habitée, d'un revêtement bitume encadré de caniveaux.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, il reste à exécuter la pose des panneaux réglementaires d'entrées d'agglomération.

Une étude menée par les services du Conseil Général sur l'aménagement du carrefour de la route de La Chapelle (plateforme de ralentissement) a conclu à un investissement de l'ordre de 30 000 €.

Les statistiques relevées par les enregistreurs de fréquence et de vitesse posés en amont et aval dudit carrefour ont relevé que 85 % des véhicules roulaient en dessous des 50 km/h autorisés.

De ce fait, la commune, ne pouvant prétendre à aucune subvention du Conseil Général, se voit dans l'obligation de réfléchir à d'autres solutions moins coûteuses.

CHEMINS

Le conseil municipal actuel prévoit la restauration des fossés du chemin de Seignelay au printemps prochain, sans exclure l'entretien normal du réseau en général.

CADRE DE VIE

De nouvelles décorations lumineuses sont venues agrémenter la rue St Etienne, notamment.

Au nombre de 5, elles constituent la première tranche du remplacement progressif, mais pas forcément total, des traditionnelles et quelque peu anciennes fleurs de lys.

COLLECTIVITES

Elections municipales

Les électeurs vont être appelés aux urnes pour élire leurs conseillers municipaux les 23 et 30 mars 2014

A Villy, pas de changement, 11 conseillers devront être en place à l'issue du deuxième tour (sauf si la majorité absolue est obtenue au 1^{er} tour).

Tout citoyen inscrit sur la liste électorale où s'acquittant d'impôts sur la commune, peut se porter candidat sur une liste, à condition de faire acte de candidature officielle à la préfecture ou en sous-préfecture.

Les électeurs ont le droit de panacher sur une liste, mais seuls des noms ayant fait l'objet de candidature officielle pourront venir modifier un bulletin.

Les délégués à la Communauté de Communes en Pays Chablisien (CCPC) seront désignés sur la liste dans l'ordre du tableau, 1^{er} et 2^{ème} (en position de maire et adjoint) en ce qui nous concerne. (1 titulaire et 1 suppléant).

De plus amples informations ne manqueront pas de vous parvenir en temps utile

Nouvelle Intercommunalité

Au 1^{er} janvier 2014, la CCVS a fusionné avec la CCC (Communauté de Communes du Chablisien) pour créer la CCPC (Communauté de Communes en Pays Chablisien) dont le siège social est à Chablis et le siège administratif est à Maligny.

Cette nouvelle entité sera présidée jusqu'à fin mars par l'actuel président de la CCC. A l'issue des élections municipales une réélection des membres dirigeants fixera l'organisation définitive de la structure.

Villy y sera représenté par le Maire en tant que délégué titulaire et par le second élu sur la liste des élections municipales en tant que suppléant.

Syndicats

Ces structures ont subi ou vont subir des transformations organisationnelles. L'une d'entre elles est d'ores et déjà réorganisée : **le syndicat d'électrification rurale (SIER) de la Vallée du Serein.**

Celui-ci est dissous à compter du 1^{er} janvier 2014, comme les 21 autres du département qui sont regroupés en un syndicat départemental de l'énergie de l'Yonne (SDEY) subdivisé en 8 secteurs.

L'ex syndicat de Serein dont fait partie Villy, est désormais rattaché au secteur de l'Auxerrois.

CANTON DE LIGNY LE CHÂTEL

Redécoupage cantonal

Dans le cadre de la refonte de la carte cantonale des départements français, effective à partir des élections des conseillers départementaux de 2015, l'Yonne va passer de 42 à 21 cantons.

Deux conseillers départementaux, et non plus généraux, 1 homme et 1 femme seront, parité oblige, les représentants de chaque canton au sein de la future instance départementale.

Le futur territoire qui nous concerne s'étirera le long du Serein de Guillon (Avallonnais) jusqu'à Rouvray (ex canton de Ligny).

Remise de médailles

Les mandats locaux arrivant à leur terme en cette veille d'élections municipales, les élus investis dans leurs communes depuis un certain nombre d'années méritaient récompense.

Ce fut chose faite lors d'une cérémonie en présence du Préfet, du Sénateur, du Député, du Président du Conseil Général, du Conseiller Général, le 14 décembre à la salle des fêtes de Ligny le Châtel

A cette occasion, trois élus de Villy ont été décorés :

Médaille d'or (35 ans) : Jean Marie FROMONOT et Daniel POITOUT

Médaille d'argent (20 ans) : Bernard LECUILLER.



DICRIM

(Document d'Information sur les Risques Majeurs)

Ce dossier, qui émane des services de la Préfecture, a pour but d'informer la population sur la conduite à tenir par les responsables de la commune en cas de catastrophe naturelle grave.

Ce document découle du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui liste les consignes à mettre en œuvre au niveau de la Mairie.

Les principaux risques recensés sont les suivants :

- **Inondations**

- **Accident usine classée SEVESO**

- **Canicule**

- **Autres risques climatiques**

- **Transports matières dangereuses**

- **Fuite de gaz**

- **Pandémie générale**

- **Accident nucléaire**

Des actions spécifiques à destination de la population sont établies pour chaque type de risque.

Par exemple, le tocsin ne pourra être utilisé que pour un accident nucléaire.

Pour tout autre cas à prévenir, une information préalable sera diffusée par tous moyens de communication existants (radio, téléphone, sites internet..)

Le document DICRIM est disponible en Mairie

Et Marie Adeline se mit à sonner...

Le sujet revenait régulièrement depuis deux ou trois ans au sein des discussions du Conseil municipal : Et si on faisait sonner la cloche de l'église ?

L'ensemble des élus donnant son aval, la dépense a été inscrite au budget 2013, et le 19 juin, aux alentours de 16 heures, Marie Adeline donnait ses premiers sons de cloche, lesquels ont du surprendre nombre d'habitants, qui se demandaient quel événement pouvait bien mériter le son du tocsin !

Pas d'enterrement, de mariage ou tout autre cérémonie du genre, simplement les 4 coups de 16 heures, mais quand on n'est pas habitués, et surtout, quand le secret a été bien gardé, la surprise n'en est que plus grande !

Grâce au système d'électrification, vous connaîtrez les heures de 7 heures du matin jusqu' à 22 heures avec leurs demi-heures, et le carillon des angélus à 7h 05, midi 05 et 19h 05.

Des volées sont programmées pour les mariages ou messes, et le glas pour les enterrements, évitant ainsi la corvée de la corde à un éventuel volontaire prêt à se transformer en bedeau !

A l'heure, (c'est le cas de le dire !) où la vie dans les campagnes manque de plus en plus de dynamisme et d'échange, entendre sonner une cloche de village semble redonner de la vie en rythmant nos journées.

Le 14 juillet 2013 aura été un bon cru

Comme à l'accoutumée, Villy célébrait la fête nationale en débutant par le vin d'honneur offert par la Mairie, auquel tous les habitants sans exception, qu'ils participent ou non à la suite des réjouissances, sont cordialement invités.

S'en est suivi le repas en commun, qui a réuni une cinquantaine de convives (y compris les enfants), et parmi lesquels 25 habitants villacois.

Melon au ratafia, filet mignon de porc au barbecue accompagné de tagliatelles italiennes pure souche de chez Roberto, fromage, tartelettes et glaces étaient à l'affiche, agrémentés de différents jus de raisin fermentés et eau plate.

Et comme à l'accoutumée, ambiance chaleureuse assurée !

A 15 heures au clocher de l'église, les boulistes se retrouvaient sur la place pour le concours de pétanque, qui n'a pas rencontré le succès habituel, puisque seules 10 doublettes se sont inscrites.

Certains diront, peu importe la quantité, c'est la qualité qui compte !

A l'issue des trois parties, c'est la doublette *Adeline/Xavier* qui remportait la finale face à *Thierry et Bobbi*.

Pendant que se disputait cette rencontre, une douzaine de courageux marcheurs prenait le départ d'une randonnée pédestre de 6 km dans les vignes

A leur retour, tout ce monde se retrouva dans la cour de la mairie pour la remise des coupes et des lots, ainsi que pour l'apéro.

Pour terminer les restes du midi, un petit groupe d'irréductibles s'est restauré en attendant le feu d'artifice, qui comme maintenant depuis plusieurs années,, a clôturé cette sympathique journée.



Du diamant pour Gisèle et Raymond.

Gisèle BOTARD, née le 8 octobre 1930 et Raymond MOREAU, né le 23 janvier 1930, se sont redit oui le 21 septembre 2013, à la Mairie de VILLY, soixante ans après leur mariage célébré le 19 septembre 1953.

Entourés de leur famille, enfants, petits enfants, arrière petits enfants, ils sont repassés devant Monsieur le Maire, qui a relu l'acte de mariage d'origine, retracé le parcours des époux.

Cette famille, dont tous les membres n'étaient évidemment pas présents à cette cérémonie, se compose de 10 enfants, 35 petits enfants, 24 arrière petits enfants et 16 arrière-arrière petits enfants, soit presque autant que la population de notre village !

Lecture leur a également été faite par le Maire des traditionnels articles du Code Civil, qui préconisent, entre autres, de pourvoir à la bonne éducation des enfants !

La petite cérémonie s'est conclue par la remise de cadeaux – l'acte de mariage de 1953 sous verre et un bouquet de fleurs- la remise des anneaux et.... la bise des mariés.

Un hommage bien mérité rendu à ce couple installé à Villy depuis une cinquantaine d'années, et qui, comme l'a souligné Jean Marie FROMONOT, fait partie de notre folklore.

La municipalité leur adresse toutes leurs félicitations, leur souhaite bonheur, santé, longévité, et leur donne rendez vous, comme l'a maintes fois rappelé Gisèle, dans dix ans !



Samedi 28 septembre

Bravo Mezcla !

Et merci encore à ce groupe talentueux de nous avoir fait passer une merveilleuse soirée !

Les quatre musiciens sur la scène du caveau municipal en cette soirée d'automne ont offert au public une prestation de qualité.

Alexis et Geoffroy, guitaristes solo et rythmique, Guillaume à la basse et Thibaud aux percussions se sont montrés impressionnants dans la manière de maîtriser l'instrument.

Ils nous ont interprété des morceaux rock metall de leur composition transcrits par leurs soins pour guitare acoustique, dans un style alliant rock, flamenco et une pointe de jazz manouche, notamment avec des reprises des Gipsy Kings.

Un régal pour les oreilles d'une assistance studieuse au début du concert, et qui s'est rapidement défoulé sur la piste de danse au son des superbes « rumbas », créant du coup une ambiance festive et chaleureuse.

Une soirée conviviale au cours de laquelle les personnes qui ne se connaissaient pas ont sympathisé et échangé leurs impressions, que ce soit au sujet du groupe ou du caveau que la plupart d'entre eux découvrait pour la première fois.

Pour faire des compliments, bien entendu !

D'ailleurs, aux dires mêmes des musiciens, ce concert a été la meilleur de tous ceux qu'ils ont donnés, tant par la qualité d'écoute du public que par l'envie de danser suscitée par leurs morceaux.

Ce concert a également été l'occasion de vérifier l'efficacité du panneau antirésonance, qui aux dires des musiciens comme du public, a fait ses preuves.

Une ombre au tableau de cette réussite –pour reprendre les termes employés par plusieurs personnes présentes- un public trop mince (environ 60 entrées), principalement composé de gens extérieurs au village.

Les absents ont eu tort, les présents garderont un souvenir inoubliable !



10 Novembre : Cyclo-cross à Villy

Environ cent participants s'étageant des jeunes pousses aux séniors et masters (plus de 40 ans) ont évolué sur un circuit aménagé autour des vignes avoisinant le terrain de moto cross et empruntant une partie de ce même terrain.

L'épreuve organisée par l'ECA (Entente Cycliste Auxerroise) comptait pour le challenge national, ce qui expliquait la présence de compétiteurs venus de plusieurs points de l'Yonne et de départements voisins comme le Cher ou la Saône et Loire.

Le circuit assez roulant mais exposé à un vent du nord violent dans sa partie la plus bosselée, a donné entière satisfaction aux coureurs.

D'autant que le temps exécrable du matin avait laissé place à un soleil généreux venu tempérer les froides rafales.

La journée s'est terminée par la remise des récompenses et le vin d'honneur dans le caveau municipal mis à disposition par la mairie.

Le club a d'ores et déjà posé sa candidature pour l'année prochaine.

Les organisateurs et la municipalité n'ont pas omis de remercier le propriétaire et le locataire du terrain de cross.

Les dirigeants de l'ECA ont remercié quant à eux la commune de Villy pour avoir ouvert ses portes, ce qui d'après eux, n'est pas le cas partout.



A VILLY

L'association d'Aide à Domicile ADMR de Ligny-le Châtel est à votre service

Qui peut bénéficier des services de l'ADMR ?

Globalement, tout le monde :

Toutes les personnes sans distinction, quel que soit leur âge ou leur état de santé, retraitées ou pas, seules ou en couple, autonomes ou dépendantes...

Les familles, avec ou sans enfants...

Les personnes hospitalisées ou convalescentes...

Votre association d'aide à domicile

Présidée par Jacqueline FROMONOT de Villy et gérée par une équipe de 20 bénévoles motivés et dynamiques, l'association de Ligny le Châtel propose les services de 17 salariées formées, motivées, très professionnelles.



L'équipe des aides à domicile au service des personnes âgées, des familles, des enfants...

Les services possibles

Entretien de la maison et du linge : ménage, repassage...

Aide à la personne : aide au lever, à la toilette, à l'habillage, à la prise des repas et aux courses, préparation des repas, promenade, jeux et loisirs,

Aide à la famille : garde d'enfants, aide aux aidants sous forme d'accompagnement de personnes malades ou dépendantes, d'aide au ménage et autres,

Installation de la téléassistance...

Des aides financières sont possibles : elles sont à demander à votre caisse de retraite, au Conseil général, à la CAF, à vos mutuelles et autres.

Dans tous les cas, vous bénéficierez d'une réduction d'impôts de 50% des sommes versées.

Des services moins connus

Garde d'enfants à domicile :

Il existe un service, encore trop méconnu, qui est proposé par l'association de Ligny et qui pourrait, dans le cadre du service famille, intéresser des jeunes couples. Il s'agit de la garde d'enfants à domicile avec une variante actuellement mise en place dans une commune : il s'agit de la garde partagée. Concrètement, deux ou plusieurs familles se regroupent pour faire garder leurs enfants au domicile de l'une ou l'autre (alternativement ou pas) des familles. Il peut, par exemple, s'agir de jeunes enfants d'âge scolaire qui ne peuvent fréquenter les garderies ou les crèches... Toutes les formules sont envisageables.

Sortir en toute tranquillité :

Un autre service est également peu connu. Il s'agit du dispositif « Sortir plus » proposé aux retraités dépendant de l'AGIRC et de l'ARRCO. Son objectif est de favoriser le maintien du lien social des personnes âgées en finançant, sous forme de chèques CESU, des sorties à but utilitaire ou de loisirs, avec un accompagnement par des professionnels de l'aide à domicile...

Il est évidemment possible aux habitants de Villeneuve-Saint-Salves, de s'informer sur tous les services proposés par l'ADMR, auprès de la Maison des services ou auprès des référents locaux (voir encadré).

Contacts

A Villy Jacqueline FROMONOT Tel 03 86 47 41 17 ;

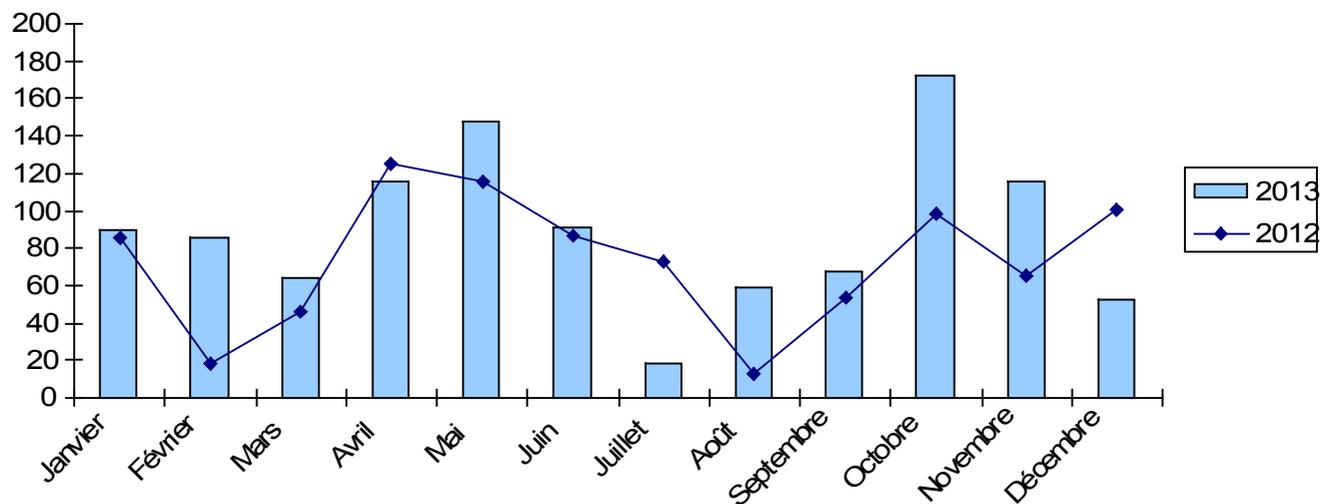
Mireille BONNET, responsable téléassistance, tél. 03.86.47.47.44 ;

A la maison des services : Angélique TARANNE, tél. 03.86.98.01.41 ; permanences lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 à 12 h 30 et de 13 à 16 heures ;

Adresse 3, bis, grande rue, 89144 Ligny-le Châtel.

PLUVIOMETRIE à VILLY
En millimètres

	2013		2012		Ecart
	Millimètres	Nbre de jours avec de la pluie	Millimètres	Nbre de jours avec de la pluie	Millimètres
JANVIER	89.50	14	85.50	20	+ 4
FEVRIER	86	12	18	6	+ 68
MARS	64	14	46.50	7	+ 17.50
AVRIL	115	6	125	15	- 10
MAI	147.5	17	116	12	+ 31.50
JUIN	90.5	10	87	18	+ 3.50
JUILLET	18.50	9	73	13	-54.50
AOUT	59	8	12.50	6	+ 46.50
SEPTEMBRE	67	15	54	9	+13
OCTOBRE	172	19	98	15	+ 74
NOVEMBRE	116	13	65	11	+ 51
DECEMBRE	52	9	101	22	- 49
TOTAL	1077	146	881.50	154	+ 195.50



COMMUNE DE VILLY

Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 5 mars 2013

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT, Karine TUPINIER, Jacqueline ZELIOLI

MM. François BACHELIER, Jean Marie FROMONOT, Bernard LECUILLER, Daniel POITOUT, Patrick VAILLANT.

Absents excusés : Joël HENRY, Enzo SERIO

La séance est ouverte à 20 h 00

1) Procès verbal de la séance du 20 décembre 2012

Le Maire apporte quelques commentaires concernant les sujets abordés lors de cette séance :

- Au niveau de la fusion des 2 communautés de communes, la politique en matière de collecte des ordures ménagères et des déchets en général a fait l'objet de polémique lors de la réunion des maires et n'a pas abouti sur une pratique commune à mettre en place
- Cette réunion s'est tenue dans un climat tendu au cours de laquelle, certains (dont celui de Villy) ont quitté la séance, d'autres ont fait part de leur soutien à l'actuel fonctionnement de la CCVS.
- Eclairage public : après renseignements pris, le contrat de maintenance est plus économique que des interventions à la demande.
- Achats de terrain Chef : les frais de notaire s'élèvent à environ 750 €

Le PV est adopté à l'unanimité

2) Travaux

- Rue de la Génillotte
-

Le devis de la SCREG réactualisé et modifié suite aux extensions demandées (rue de la Fontaine, ralentisseur et trottoirs à partir de chez Mme Guichard) s'élève à environ 81 000 € TTC.

Le surcoût lié au ralentisseur se monte à 4 000 €, l'extension entre le chai Bachelier et le chemin de la forêt à 3 350 € et la rue de la fontaine pour la partie habitée à 14 917€

Le Maire estime ces travaux financièrement réalisables en ayant recours à l'emprunt à hauteur de 50 ou 60 000 €, ce que la commune peut supporter au niveau de son taux d'endettement, cependant, il indique que la commission des finances examinera le dossier dans le cadre du budget global 2013 et fera part de ses conclusions au conseil municipal qui suivra lors du vote du budget.

Le Maire annonce qu'une augmentation des impôts fonciers suite à une remise à jour cadastrale des plantations de vigne devrait rapporter aux alentours de 3 000 € supplémentaires.

3) Finances

Les 5 173 € de solde du contrat de canton subventionnant les travaux de la mairie ont été versés, et il reste à encaisser 5 160 € de l'enveloppe cantonale pour la rue Chantoiseaux, ainsi qu'environ 14 000 € de TVA au titre des investissements 2012

4) Compte rendu de la Commission Cadre de vie/Communication

- Des motifs décoratifs destinés à renouveler progressivement les illuminations de fin d'année seront commandés à un fournisseur spécialisé pour un montant plafonné à 1 500 € pour 2013. Le but étant, au fil des années d'arriver au remplacement total des décorations actuelles
- Les chicanes de rétrécissements seront fleuries avec des bacs ou des demi-fûts
- Le mur de la mairie va être abattu et remplacé par un muret surmonté d'une clôture de style. François BACHELIER contacte un serrurier.
- Une entreprise spécialisée va étudier l'électrification de la cloche de l'église.

Le Conseil approuve ces propositions.

5) Questions diverses

- **Scolarité** : versement de 20 € pour un enfant de Villy scolarisé à la maternelle de Chablis : Aucune dérogation n'ayant été demandée, cette demande est refusée.
- **Balayeuse de Chablis** : le tarif 2013 passe à 90€ de l'heure
- **Chemins** : un courrier sera adressé à M. CHAVARD pour dégradation du chemin de Prenant
- **Urbanisme** : permis de construire déposé par l'EARL BACHELIER, et demande d'urbanisme de M. Alain GUICHARD pour une parcelle située en Colas Page. Ce dossier sera examiné en commission par la DDT (Direction Départementale du Territoire)
- **Chasse** : toutes les bagues de la campagne 2012-2013 ont été utilisées.
- **Cimetière** : les sépultures à restaurer seront signalées à l'aide de pancartes sur place, d'affiches et par voie de presse.

Prochaines réunions : Commission des finances le 25 mars à 20h 00. Conseil municipal le 2 avril à 20h 00.

La séance est levée à 22h 00

COMMUNE DE VILLY

Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 2 avril 2013

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT, Karine TUPINIER, Jacqueline ZELIOLI

MM. François BACHELIER, Jean Marie FROMONOT, Joël HENRY, Bernard LECUILLER, Daniel POITOUT, Patrick VAILLANT.

Absent : Enzo SERIO

La séance est ouverte à 20 h 00

1) PV de la séance du 5 mars

Approuvé à l'unanimité

2) Compte administratif 2012

FONCTIONNEMENT

Dépenses	:	85 823, 00 €
Recettes	:	123 980, 00 €

Excédent de fonctionnement : 38 157 € reporté en investissement.

INVESTISSEMENT

Dépenses	:	125 148, 34 €
Recettes	:	80 777, 90 €

Déficit d'investissement : 54 370, 34 €

Déficit global de 16 214 € à rapprocher des subventions perçues en février et mars 2013 pour 10 333 € et de la TVA à récupérer pour 14 689 €.

Le compte administratif 2012 est approuvé à l'unanimité

3) Budget 2013

Le montant des taxes pour 2013 se monte à 71 343 €. Il reste à confirmer si ce chiffre inclut les modifications cadastrales ou non.

Les bases sont revalorisées pour le non bâti et abaissées pour le bâti, les taxes compensatrices chutent légèrement.

Le Conseil décide de ne pas modifier les taux de taxes pour cette année.

Propositions de la commission des finances :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 90 203 €
Recettes : 122 081 €

Excédent à reporter en investissement : 31 778 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 159 800 €
Recettes : 94 957 €

Déficit d'investissement : 64 343 €

Les travaux concernent la restauration de la rue de la Génillotte jusqu'au chemin de la forêt pour un montant de 66 009 €, de la rue de la fontaine pour 14 920 €, de l'électrification de la cloche pour 4 700 €, et de l'achat de guirlandes électriques pour 2 000 €

Le Conseil entérine le choix de la commission des finances ainsi que le recours à l'emprunt à hauteur de 64 343 € pour combler le déficit, et mandate le Maire pour la négociation.

Le Conseil approuve à l'unanimité le budget 2013.

4) BUDGET 2013 CCAS

Le Conseil vote 500 € de fonctionnement pour 2013.

5) Questions diverses

Cimetière : des plaques seront apposées sur les tombes défectueuses après inventaire
Eclairage entrée de l'église : un devis proposé s'avérant trop élevé, il sera installé un projecteur ordinaire en cas de besoin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 00

COMMUNE DE VILLY

Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 22 mai 2013

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT, Karine TUPINIER,

MM. François BACHELIER. Enzo SERIO, Jean Marie FROMONOT, Joël HENRY, Bernard LECUILLER, Daniel POITOUT, Patrick VAILLANT.

Absente excusée : Jacqueline ZELIOLI

La séance est ouverte à 20 h 00

1) PV de la séance du 22 avril 2013

Approuvé à l'unanimité.

2) Point sur les travaux

Rue de la Génillotte : le financement est prêt, l'emprunt accordé par le Crédit Agricole est disponible. La société COLAS, qui est prévenue depuis début avril doit rappeler le Maire pour lui indiquer la date de début du chantier.

3) Future Communauté de Communes

Des commissions issues des deux collectivités se sont rencontrées pour harmoniser les différentes pratiques et déterminer le champ de compétences de la future communauté.

Le projet de statuts remis aux conseillers, qui passent en revue tous ces domaines, est soumis au vote des conseils municipaux concernés.

Le nombre de sièges, établi à partir d'un calcul proportionnel aux nombre d'habitants est fixé à 41 pour 25 communes, donne 23 sièges pour l'ex Chablisien et 18 pour l'ex C CVS, avec au minimum 1 délégué par commune. : **Le Conseil vote pour**

Le futur nom proposé par la réunion des maires, **Communauté de Communes en Pays Chablisien**, après avoir fait l'objet d'autres suggestions comme CC du Chablis En Serein, a été **adopté par le Conseil.**

Le siège social, basé à Chablis et le **siège administratif** à Maligny : **Accord du Conseil**

4) Maison de santé : Une association de gestion a été créée, les travaux commenceront dès que possible et devront être terminés début 2015

5) Projet GUICHARD

La demande de certificat d'urbanisme a été refusée par le DDT et par la Préfecture au motif que le terrain est trop éloigné des réseaux, alors que la parcelle située en Colas Page, touche au village, et que le nombre de parcelles, au nombre de 4, est insuffisant.

Les frais d'extension de réseaux étant à la charge du demandeur, ce dernier va représenter son projet à la préfecture après modifications, avec l'appui de la commune.

Participation financière de la commune : le Conseil ne s'oriente pas en ce sens, pour le moment.

6) Personnel

- Nomination de Nathalie CHAILLOUX, secrétaire mairie, au poste d'Adjoint administratif Principal 1^{ère} Classe au 1^{er} juillet 2013.
- Journée de solidarité du lundi de Pentecôte Le Conseil opte pour la prise en charge financière par la commune.

7) Dématérialisation informatique

A compter du 1^{er} janvier 2015, les factures seront scannées et adressées par informatique à la perception en lieu et place des supports papier. Cette nouvelle pratique engendrera certainement un renouvellement d'une partie du matériel.

8) Questions diverses

- **Mur de la Mairie** : Devis du serrurier pour fourniture et pose d'une grille sur une longueur de 20 m : 4 000 € HT
- **Rue St Etienne** : le Maire a demandé au SRD (Service Routier Départemental) la réfection de la RD 35. En cas de réponse négative, il sera fait appel à la CCVS dans le cadre de la campagne de goudronnage.
- **L'aménagement d'une** plateforme de ralentissement au carrefour de la route de la Chapelle/Sous Mont Sabot est à l'étude au SRD : montant estimé : 15 000 € subventionnés à 50 % par les amendes de police.
- **Transports scolaires** : Le Conseil propose que le SIVOS prenne en charge la participation des familles qui se montera, à compter de la rentrée prochaine, à 90 € pour le primaire, 100 pour le collège et 120 pour le lycée.
- **Chemin de Seignelay** : le busage des fossés défectueux sera inscrit au budget 2014. La CCVS va être sollicitée pour diriger les eaux de pluie du chemin en face celui de la Magette dans le fossé.
- **Stérilisation chats** : la fondation BARDOT a réglé au vétérinaire, la totalité de sa subvention. La commune attend la réponse des autres organismes qu'elle a contactés.
- **Amis de la Nature** : Un courrier va être adressé signalant que la mairie ne possède plus la clé du chalet depuis longtemps, que depuis le décès de M. BALDI, il n'y a plus de correspondant au village, afin que l'association mette ses brochures à jour.
- **Eaux de pluie** dans la cave de M. DURUP rue St Etienne occupée par M. DE PINHO Manuel : le problème ne serait pas lié aux travaux d'eau potable de 2012. Des recherches vont être effectuées pour déterminer la cause.
- **Statue St Vincent** : François BACHELIER souhaiterait remplacer cet emblème communal de la St Vincent Tournante. Affaire à suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 30.

COMMUNE DE VILLY

Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 25 septembre 2013

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT, Karine TUPINIER, Jacqueline ZELIOLI

MM.. François BACHELIER Jean Marie FROMONOT, Joël HENRY, Bernard LECUILLER, Daniel POITOUT, Enzo SERIO, Patrick VAILLANT.

La séance est ouverte à 20 h 00

1) Compte rendu de la séance du 11 juillet.

Approuvé à l'unanimité.

2) Statuts de la CCPC

Le Maire rappelle que dans la future communauté, le contingent incendie reviendra à la charge des communes, et que la structure intercommunale prendra la compétence voirie de panneau à panneau et en limite de finage pour les communes périphériques.

Les statuts de la Communauté de Communes du Pays Chablisien sont approuvés à 9 voix pour et 2 abstentions.

Concernant le siège administratif, la délibération précisera que celui-ci doit impérativement être domicilié à Maligny comme prévu initialement.

3) Rapport activités 2012 des ordures ménagères

Le bilan financier laisse apparaître un excédent d'environ 80 K€. Le détail des activités figure dans le document mis en circulation auprès des conseillers. Le sujet sera débattu lors du prochain conseil afin de délibérer.

4) Questions diverses

Assainissement : Des rejets illégaux déversés à la vendange 2011 par des vignerons indéclicats ont mis la station d'épuration dans la situation d'un équipement qui reçoit l'équivalent d'une population de 41 700 habitants alors qu'elle est prévue pour 6 000.

Le dossier est remonté à la préfecture, au ministère compétent, et pour finir, à Bruxelles.

Une mise en demeure de remise aux normes, si il y a lieu, s'en est suivie, avec contrôles fréquents de la station et des installations de professionnels.

Un appel d'offres a été lancé pour sélectionner l'entreprise chargée de ces travaux.

Maison de santé : L'appel d'offres va être lancé incessamment pour un démarrage des travaux si possible fin novembre.

Projet Guichard : Le demandeur a présenté une nouvelle mouture avec une parcelle supplémentaire et un aménagement de circulation. Le dossier va être représenté en préfecture accompagné d'un courrier de soutien de la mairie.

Journées séniors : + de 60 ans le 19 octobre + de 70 le 20 novembre. La dotation de chocolats est reconduite pour 2013.

Stationnement : les véhicules garés aux abords du rétrécisseur perturbent la circulation. **Patrick VAILLANT** estime que la commune devrait réglementer le stationnement rue St Etienne. **Le Maire** dit que c'est à la gendarmerie de faire appliquer la réglementation en vigueur.

Eclairage public : **Patrick VAILLANT** demande si l'éclairage nocturne est bien nécessaire, à l'heure où les économies d'énergie sont en vigueur dans bon nombre de communes.

Le Conseil, partant du principe que cette disposition correspond à une demande des habitants, et que l'économie réalisée serait minime, décide de la maintenir en l'état.

Travaux : L'entreprise COLAS, chargée du chantier de la rue de la Génillotte, qui devait débiter en septembre, n'a pas respecté son engagement. Le contrat ne prévoyant pas de date de départ, une relance lui sera à nouveau adressée après les vendanges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

COMMUNE DE VILLY

Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 28 novembre 2013

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT, Karine TUPINIER, Jacqueline ZELIOLI

MM.. François BACHELIER Jean Marie FROMONOT, Joël HENRY, Bernard LECUILLER, Daniel POITOUT, Enzo SERIO, Patrick VAILLANT.

La séance est ouverte à 18h 00

1) PV de la séance du 25 septembre 2013

Approuvé à l'unanimité.

2) Point sur les finances

La situation financière est saine. La taxe sur les pylônes, d'un montant de 14 529 € est encaissée, la taxe additionnelle d'environ 5 500 € doit être versée d'ici la fin de l'année.

L'emprunt sera débloqué pour boucler le règlement de la facture de la COLAS relative aux travaux des rues de la Génillotte et de la Fontaine.

3) Point sur les travaux

Les rues de la Génillotte et de la Fontaine sont terminées. Restent l'enduit sur les trottoirs, la peinture et les panneaux pour le ralentisseur.

Le Conseil prend une délibération pour officialiser la présence du ralentisseur rue de la Génillotte.

D'après les vérifications du Maire, les surfaces réalisées et les volumes traités sont inférieurs au devis, et quelques aménagements non prévus ont été effectués.

Un contrôle sera opéré entre la facture définitive et le devis initial.

4) Personnel communal

Le Maire propose une revalorisation de la prime de fin d'année. Le Conseil donne son accord.

Cette somme, cumulée à la régularisation de la situation de Fabien BONNOT génère un dépassement de la rubrique budgétaire. Il va être procédé à un transfert en provenance du poste « Voies et réseaux » d'environ 1 000 €.

5) Voirie communale

Un rapport sur l'état des voies communales du village est à disposition des élus. Il concerne 7 565 m. de routes et de rues. Le document présente également un plan de toutes les routes intercommunales du canton.

6) Informations et questions diverses

Fusion des 2 communautés de communes au 1^{er} janvier 2014 : Le climat tendu de la dernière réunion des présidents et vice présidents a laissé place à la discussion. Le siège administratif de la future communauté résidera comme prévu à Maligny. La disparité de traitement du personnel communautaire des ex collectivités reste à examiner ainsi que le régime indemnitaire des élus.

- **Un élève de Villy** est inscrit à la classe de neige : la commune prend 150 € à sa charge.

- **Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** est présenté aux Conseillers. Il liste la conduite à tenir en cas d'incident majeur, de risque grave, d'accident nucléaire ou de dégâts des eaux. Une délibération sera prise, et une version appropriée baptisée « **DICRIM** » (Document d'information sur les risques majeurs) sera mise à la disposition de la population.

- **Remboursements transports scolaires** : 9 dossiers ont été déposés représentant 840 €.

- **Elections municipales des 23 et 30 mars 2014** : notre commune (de plus de cent habitants) reste à 11 conseillers. Ne seront éligibles que les candidats ayant déposé une candidature officielle en préfecture ou sous préfecture du 6 février au 13 mars prochain.
Des imprimés seront disponibles en mairie.

- **Réorganisations diverses** : A compter du 1^{er} Janvier 2014, le SIER (Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale) de la vallée nord du Serein sera dissous. Les 22 syndicats actuels seront répartis en 8 zones supervisées par la Fédération départementale. L'ex syndicat du Serein sera rattaché à l'antenne de l'Auxerrois.

- **Syndicat du Serein amont** : les communes situées sur le bassin versant deviennent adhérentes. La création de la nouvelle entité est prévue pour la semaine prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures